



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept mai, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du vingt et un mai 2021, s'est réuni au Groupe Scolaire, sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire,

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Karine FONT, Christine DENIS, Jean Marc BRUYAS, Gilles BROSSARD, Sonia GILBERT, Patrick CHILLET, Nadine GOUTAGNY, Pierre CORDIER, Gisèle PIEGAY, Marilyne POYARD, Yann MALEYSSON, Franck ESSERTEL, Virginie BONNIER, Ludovic GOY

Absents :

Excusés :

Pouvoirs

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

⇒ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 22 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

⇒ **Délibérations**

⇒ ***N° 2021-27 : Approbation de la convention entre la CCMDL et la Commune de Larajasse – Réalisation de travaux d'aménagement de voirie 2020***

Monsieur le Maire présente la convention à passer entre la Commune de Larajasse et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) concernant la réalisation de travaux d'aménagement de voirie.

Monsieur le Maire rappelle que la CCMDL est seule compétente en matière de création, aménagement et entretien de la voirie. Un programme de travaux est réalisé chaque année à partir d'une enveloppe budgétaire établie au moment du vote du budget primitif et répartie entre les communes en fonction de différents critères.

Monsieur le Maire présente les travaux d'aménagement de voirie à réaliser et annonce que leur montant dépasse l'enveloppe allouée par la CCMDL à la Commune.

Le montant définitif des travaux s'élève à 116.271,16 €. L'enveloppe financière allouée à la commune par la CCMDL est de 105.223,60 €. Le solde de ces travaux est à la charge de la commune, soit 11.047,56€. Cette participation est calculée en fonction du coût réel des travaux TTC réglé par la CCMDL, déduction faites d'un montant de 1.812,24€ correspondant au FCTVA perçu par la CCMDL et de toutes autres recettes. Le solde est donc de 9.235,32€.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention et demande au conseil municipal de bien vouloir approuver les termes de cette convention et de l'autoriser à signer.

Adopté à l'unanimité

⇒ ***N° 2021-28 : Demande de subvention Leader***

Monsieur le Maire rappelle le Programme de Développement Rural Régional de Rhône-Alpes, approuvé par la décision de la Commission Européenne du 17/09/2015 et la convention tripartite LEADER signée, le 29 mai 2017,

entre la Région, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et l'ASP, précisant les modalités de mise en œuvre du programme LEADER.

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais assure la mise œuvre d'un programme européen "Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale" (LEADER) articulée pour le territoire des Monts du Lyonnais, autour d'une stratégie locale visant à développer « des emplois résidentiels dans un contexte de transition économique et écologique ».

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a en effet été désignée par la Région structure porteuse du Groupement d'actions Local (GAL), le 23 juillet 2015.

Elle a lancé un appel à projets à destination des communes en vue de financer trois types de projets :

- Création de résidences séniors
- Acquisition et aménagement de locaux en vue d'accueillir des activités économiques
- Projet d'investissement visant à lutter contre la précarité et la pauvreté.

Dans ce contexte, la commune Larajasse sollicite une aide LEADER pour l'acquisition du terrain et du bâtiment nécessaire au projet de la construction de la Résidence Sénior.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération visée par la subvention se décline de la façon suivante :

DÉPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Financeurs	Montant
Acquisition terrain + bâtiment	236 449 €	FEADER	30 000 €
		Autofinancement	206 449 €
Total	236 449 €	Total	236 449 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cette acquisition et demande au conseil d'en délibérer.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2021-29 : Présentation du rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable 2020 (RPQS)**

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2020.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ce rapport.

Adopté : 18 voix pour et 1 abstention (observation : certaines précisions sont incomplètes)

⇒ **N° 2021-30 : Approbation de la signature du protocole transactionnel**

Monsieur le Maire rappelle la situation du contentieux liée à la salle d'évolution de l'école : celle-ci a été construite en 2014 et a été opérationnelle en 2015. En 2019, il a été constaté des décolllements sur le sol et la salle a dû être fermée par sécurité jusqu'à la réalisation des travaux de réfection (réouverture en septembre 2020). La Commune a dû passer par une procédure judiciaire pour faire avancer le litige.

Monsieur le Maire donne lecture du protocole qui récapitule et finalise les sommes dues par chacune des parties.

La commune devrait pouvoir être remboursée d'un montant total de : 27 433,17 €.

Il restera à la charge de la Commune les frais d'honoraires d'avocat - 2 500 € (somme validée dans le protocole)

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver ce protocole qui entérinera le contentieux en cours.

Adopté à l'unanimité

⇒ **Points divers**

- Tirage au sort de la liste **préparatoire** annuelle du jury d'Assises du département du Rhône pour 2022 : 3 noms sont à tirer au sort parmi la liste électorale générale

Procédure tirage : 1er n° = n° page de la liste électorale ; 2^{ème} n° = la ligne = nom du juré
Ludovic GOY est invité à procéder à ce tirage au sort.

3 noms tirés au sort sont :

- Page 11 – ligne 5 : Bruno Marie Joseph BONNEFILLE
- Page 44 – ligne 6 : Bernard Claude DUMON
- Page 40 – ligne 10 : Jean Luc Pierre Marie DELOBRE

- Commission communication :
 - Présentation de la maquette du futur site internet : plus dynamique, moderne et adapté au smartphone.
 - Film commune : en cours. Durée : 1,5 min-2 min. Il serait diffusé via le site internet et les réseaux sociaux
 - Le prochain « Larajasse info » paraîtra début juillet : articles à faire passer avant fin juin.
- 2^{ème} réunion du groupe de travail pour la centralité : échanges sur les esquisses proposées par le bureau d'études. Prochaine réunion avec le bureau d'études vendredi 04/06
- Enfouissement des réseaux sur le projet de centralité : Le Syder a chiffré sa partie 75 000 € pris en charge par 50% et donc 50% à la charge de la collectivité.
- Enfouissement des réseaux ② : un projet complémentaire, Route des Sapins (à partir du monument aux morts) et Chemin des Lauriers pourrait être envisagé
- Assainissement : La CCMDL va relancer l'appel à candidature pour le fermier pour l'assainissement. Avant de lancer le marché, les communes devront choisir des options (elles peuvent conserver des missions d'entretien). Aujourd'hui, la Mairie de Larajasse effectue uniquement l'entretien des espaces verts des stations d'épurations.
3 options possibles pour les Communes :
Uniquement possible sur les unités de traitement : filtres plantés, lagunes, boues activées et filtres à sable
L'entretien des réseaux restera à la charge du délégataire retenu
Option 1
Exploitation courante : nettoyage dégrilleur, inversion des lits, analyses ponctuels, désherbage, vérification générale
Maintenance curative et préventive : vérification des tensions, des pièces d'usures, vidange.
Remplacement des flexibles, réparation de 1^{er} niveau (à définir : pas de réparation électrique, pas de renouvellement de pièces).
Option 2
Faucardage : coupe et évacuation des roseaux une fois par an
Option 3
Espaces verts : entretien des espaces enherbés, taille des haies
La prise en charge d'une option s'entend 24/24 et 7/7.
- Commission voirie :
 - La CCMDL attribue un budget de 100 360 euros pour l'entretien de notre voirie pour 2021.
Chemins prévus : des Loives aux Roches ; de la Chazotte au Muriau ; du Montogier à Côte Chazette ; de Bellaigue aux Terres
La route des Combes à Balmont sera programmée plus tard en entente avec la Commune de Marcenod
 - Les agents techniques ont terminé la réfection des inches.
 - Les brigades vertes doivent intervenir sur la commune deux semaines : le 31 mai et les 1,3 et 4 juin, 26 et 27 juillet, puis les 2, 3, 6 et 7 septembre.
 - Réunion prévue pour fixer si réalisation de PATA
 - Stockage de gravillons vers le stade pour travaux par le Département
- Commission culture :
 - Dates : Fête musique le 18/06, Festi rue le 21/08, Journée du patrimoine le 19/09, Concert école public le 12/06
 - Balisage des sentiers terminé, en attente des panneaux et cartes de sentier
 - Maison du Pays : réouverture et 3 expositions
 - Centre social : au lieu des mini MJ, organisation des ressources jeunes itinérantes : déplacement d'un bus dans les villages pour aller à la rencontre des jeunes. Il sera à Larajasse le 23/06 à 14h, vers le Pôle d'animation.

- Commission bâtiment :
 - La Chapelle de St Apollinaire : peinture à la chaux en cours de finition. Réalisation 100% par les bénévoles : un grand merci pour leur mobilisation et leur travail
 - Visite des bâtiments publics pour les (nouveaux) élus : date proposée : le samedi 12/06 à 9h
- Commission école :
 - Cantine : retour de la cantine à l'école dès le lundi 31/05. Appel de nouveau aux bénévoles et moins d'heures des élus qui avaient pris le relais il y a 1 an et 4 mois
- Commission environnement
 - Fleurissement des bourgs réalisés le 21/05 : un grand merci aux bénévoles qui se mobilisent pour permettre ce fleurissement
- Commission économie :
 - 1 candidature reçue pour reprendre le Bar des Gones
 - Marché des producteurs en préparation
- Tenue des élections :
 - Manque encore des personnes pour tenir les bureaux de vote, vous pouvez vous faire connaître
 - Autotest à disposition avant les élections pour les personnes non vaccinées
- Venue du député, Thomas Gassilloud : le jeudi 24/06 : 15h-16h : permanences individuelles pour les administrés 16h-18h : visite des entreprises + projets de la Commune 18h : rencontre avec élus – 19h-20h : réunion publique en visio. Proposition de la salle bleue au Pôle.
Suivi par la réunion du conseil municipal
- Présentation de l'étude sur la réorganisation du service des déchets menée par la CCMDL : réflexion pour le passage de la redevance (REOM) à la taxe à la des ordures ménagères (TEOM).
Cout actuel moyen net du service : 69 € TTC/hab. (national 102€ TTC/hab.). Mais augmentation de la Taxe Générale Activité Polluante (TGAP) de 21 € la tonne en 2019 à 65 € la tonne en 2025, ce qui aura une répercussion sur la redevance estimée à 18 € d'augmentation
Actuellement : Redevance = montant en fonction du nombre de personnes déclarés au foyer.
Proposition : Taxe = % en fonction de la valeur locative du logement
- Commission finances

Section de Fonctionnement : avec 327 K€ pour 1 035 K€ budgétés soit 32%, les dépenses sont dans le plan de marche.

Section d'Investissement_: les dépenses au 1^{er} trimestre ne pouvant correspondre qu'à celles reportées de 2020 (les nouvelles ne pouvant être actées qu'après vote du Budget) et celles d'avril ayant été peu nombreuses, elles ne sont que de 42 K€ soit seulement 5% des 917 K€ prévisionnels.
- Points divers :
 - Compte rendu de la réunion avec l'OPAC et l'architecte sur la résidence sénior
 - Réouverture progressive des salles : différentes étapes avant le 1^{er} juillet, puis retour 100% sans couvre feu.
 - Désembouage de la chaufferie bois réseaux de chaleurs : 28-29 et 30/06.
 - Rappel des manifestations du CCAS, 29/05 : concours de pêche et 26/06 : concours de pétanque

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30